



# INFO LUTTES

N°17

Montreuil, le 10 mars 2023

## NOUS NE CÉDERONS PAS !

Au quatrième jour de la grève reconductible, les cheminots ancrent l'action dans l'entreprise et s'organisent pour durer.

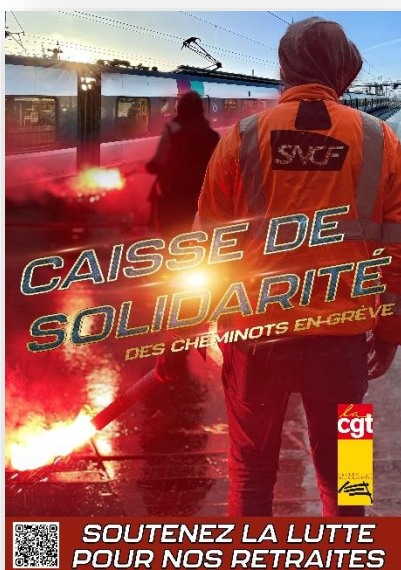
Le 11 mars, soyons au rendez-vous des manifestations et élevons le rapport de force pour gagner !

### MOBILISATION INTERPROFESSIONNELLE

La mobilisation contre le projet rétrograde de remise en cause du système de retraite français est désormais largement inscrite dans le paysage. De nombreux secteurs d'activité ont rejoint le mouvement, par exemple :

- La collecte des déchets est bloquée à Paris, Antibes, Béthune, Montpellier, Libourne, etc. L'incinérateur de région parisienne est occupé par les grévistes.
- Dans la Chimie, à l'exception d'une seule, toutes les raffineries bloquent les expéditions. Celles de Donges, La Mède et Feyzin ont procédé à l'arrêt total des installations de production.
- Les salariés des usines de pétrochimie comme KemOne, Arkema, Michelin et Hutchinson sont engagés dans la grève reconductible.
- Presque toutes les usines de verre d'emballage (bouteilles) sont en reconduction avec seulement 10 % de production dans 10 des 18 usines. Toutes les usines sauf 1 du groupe Isover (Laines minérales) sont en reconduction.
- Les salariés des restaurants des hôtels Disneyland ont rejoint le mouvement, provoquant l'arrêt des petits-déjeuners et des repas.
- Des plateformes logistiques de la grande distribution telles que Intermarché ou Aldi sont bloquées.
- Actuellement, six réseaux de transport urbain sont en reconduction.
- Dans les ports, la montée en pression se poursuit avec une nouvelle séquence de trois jours de grève les 14, 15 et 16 mars et une opération « ports morts » (blocage de toutes les entreprises présentes sur les emprises du port) le 16 mars.
- Les marins bloqueront les ports partout où ils le peuvent le 17 mars.
- Dans l'énergie, les terminaux méthaniers sont bloqués, il y reste une seule semaine de réserve de gaz. Multiplication des opérations coupures (permanence de Gérard Larcher, Ville d'Annonay, Stade de France, data center du Gouvernement, direction SNCF de Saint Denis, etc), 18 000 MW de baisse de production par jour en moyenne qui impose des importations pour un coût d'environ 8 millions d'euros par jour.
- Des occupations et blocages ont été initiés dans les universités de Lille, Lorraine, Besançon, Lyon 2, ENS Paris, Toulouse, etc.

La mobilisation est large, inédite dans certains secteurs d'activité, la détermination est sans faille pour l'amélioration des droits à retraite des salariés !



## ► UN AMENDEMENT QUI MET LE FEU !

Aujourd'hui 10 mars était débattu au Sénat un amendement de parlementaires de droite visant notamment à supprimer purement et simplement l'ensemble des régimes spéciaux de salariés, y compris pour ceux qui y sont actuellement affiliés.

Une telle perspective serait hautement préjudiciable, tant directement pour les droits des salariés, qu'économiquement, y compris pour les salariés affiliés au régime général.

Économiquement tout d'abord, il faut rappeler que les salariés affiliés à un régime spécial, tels qu'une partie des cheminots, consacrent une part plus importante de leur salaire à leur régime et donc à la fois à leurs droits à venir et aux pensions des retraités actuels.

**Le niveau de cotisation retraite appliqué au salaire d'un cheminot affilié au régime spécial représente 47 %, alors que le niveau moyen au régime général est d'environ 15 %.**

Contrairement aux arguments démagogiques déployés par les opposants aux droits des salariés, supprimer les régimes spéciaux n'est donc pas une solution économique, car cela diminuerait les ressources et accentuerait donc les difficultés à financer les pensions des retraités actuels.

Ce n'est pas davantage une mesure de justice, car le déséquilibre financier ainsi créé par obstination idéologique devrait être supporté par le régime général et donc par l'ensemble des salariés qui y sont affiliés.

La fermeture du régime spécial des cheminots est déjà porteuse de ces conséquences néfastes. Les quelque 15 000 cheminots embauchés hors-Statut depuis sa fermeture en 2020, ne bénéficient pas de droits de haut niveau. D'autre part, ces embauches hors régime spécial ne permettent pas de financer les droits des retraités actuels et à venir du régime spécial.

**La fermeture du régime spécial des cheminots imposée par le gouvernement Borne, alors qu'elle était ministre des Transports en 2018, n'est qu'une suppression étalée dans le temps qui nécessite d'être combattue et remise en cause !**

C'est pourquoi, quelles que soient les suites données aux divers amendements des parlementaires de droite - orchestrés de concert avec la majorité, de droite également - l'heure est uniquement à la mobilisation, à son amplification et à son élargissement pour faire reculer le Gouvernement et ses soutiens et gagner des droits de haut niveau pour l'ensemble des cheminots, par la réouverture du Statut et du régime spécial de retraite et de prévoyance et leur élargissement à tous les cheminots de la branche !

**En appui sur une opinion publique massivement opposée au projet du patronat et du Gouvernement, en appui sur une unité syndicale sans faille, sur une mobilisation interprofessionnelle inédite dans de nombreux secteurs d'activité, la Fédération CGT des cheminots appelle l'ensemble des cheminots, quel que soit leur statut ou leur entreprise, à poursuivre ou rejoindre le mouvement de grève reconductible engagé et à s'inscrire dans l'ensemble des initiatives et manifestations en territoires.**

